



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Absent : 1

Date convocation et affichage : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Patrick Azéma, Sandra Lanini, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Corentin Pic, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Magali Nazet-Marson	pouvoir à Renaud Calvat
Benjamin Delprat	pouvoir à Patrick Azema
Christine Delage	pouvoir à Jacqueline Vidal

Membre absent excusé : Robert Trinquier

Secrétaire de séance : Corentin Pic

Affaire 5 – Bilan de la politique foncière 2024

Rapporteur : Patrick Azema

Monsieur l'adjoint délégué rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales fait obligation dans son article L.2240-1 de dresser, par délibération, chaque année le bilan des acquisitions ou des cessions foncières pour les communes de plus de 2000 habitants.
Cette information doit, par ailleurs, être annexée au compte administratif de la commune.

Il propose au conseil municipal de prendre acte du bilan foncier 2024 qui s'établit sans acquisitions ni cessions de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée.

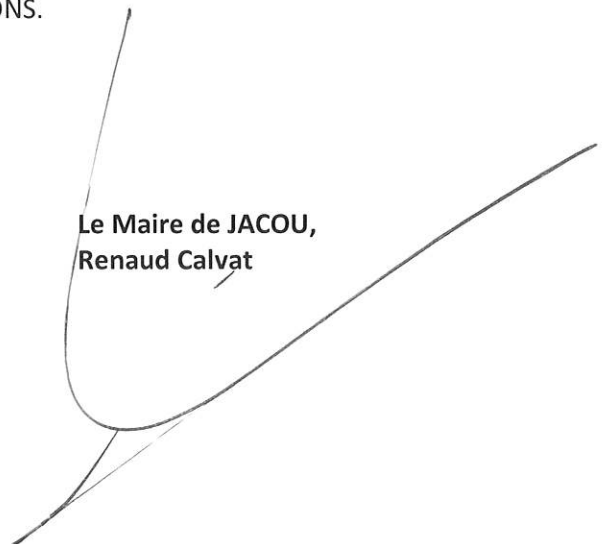
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Corentin Pic



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 16.10.2025
- date d'affichage le : 16.10.2025